



Le Girofard
Centre LGBT Aquitaine

Le Girofard

Collectif associatif pour
un Centre Lesbienne Gay Bi Trans en Aquitaine
Boulevard des Potes
29 rue Bergeret - 33000 Bordeaux
girofard@gmail.com - 06-10-53-65-06

Lesbiennes, Gays, BisexuelLEs, Transgenres (*L.G.B.T.*) Un Centre à Bordeaux pour l'Aquitaine

JUILLET 2008



Ami(e)s de l'Homosocialité



lesbian & gay pride
bordeaux



SOMMAIRE

Introduction : Un projet de Centre L.G.B.T. conduit par un collectif

I Les personnes L.G.B.T. et les discriminations en France

- I. 1 Définitions autour de l'homophobie
- I. 2 Des lois face à la réalité des discriminations
- I. 3 La méconnaissance de la situation des BissexuelLEs et Transgenres
- I. 4 Le malaise et la surcuicidabilité des HomosexuelLEs

II Pourquoi un centre L.G.B.T. en Aquitaine?

- II. 1 Une région en retard d'équipement collectif associatif
- II. 2 Des agressions et de l'homophobie locale
- II. 3 L'homophobie enfin prise en compte par le biais des discriminations ?
- II. 4 L'audit du Girofard : une population en demande de centre LGBT à Bordeaux

III Un Centre L.G.B.T. à Bordeaux: c'est quoi?

IV Quels objectifs, buts et moyens pour le Girofard ? 7 propositions

V Budget prévisionnel

- V. 1 Dépenses
 - V-1-a Investissement
 - V-1-b Fonctionnement
- V. 2 Autofinancement par le temps de travail des bénévoles
- V. 3 Recettes

Annexes

- A - Associations membres
- B - Questionnaire de l'audit
- C - Statuts du Girofard
- D - Carte et liste des centres L.G.B.T. de France
- E - Présentation et Fiche de poste de l'animateur salarié

F – Dossier de presse

Introduction : **un collectif d'associations et d'individuels pour construire Le Girofard**

Créé le 15 mars 2007, le Girofard est une association loi 1901, ayant pour objectifs la création et l'animation d'un centre pour les personnes Lesbien(ne)s, Gays, Bisexuelle(s) et Transgenre(s) (L.G.B.T.) à Bordeaux. Elle regroupe donc plusieurs organismes qui mènent des actions concrètes dans la Communauté Urbaine de Bordeaux et en Aquitaine. Huit associations sont à l'origine de ce projet (*voir annexe A*).

- Wake Up! (association des étudiant-e-s L.G.B.T.),
- Mutatis-Mutandis (association des personnes concernées par la transidentité),
- Lesbian and Gay Pride Bordeaux (organisation pour la marche des fiertés L.G.B.T.)
- AIDES Gironde (association de lutte contre le VIH/sida et les hépatites),
- Les Ami(e)s de l'Homosocialité, (collectif convivial L.G.B.T.)
- HSB (Homo Solidarité Bordeaux),
- Contact Aquitaine (Dialogue entre les parents, les gais et les lesbiennes, leurs familles et amis)
- AGLH (association des gays et lesbiennes handicapé-e-s).

Les structures associatives composant le collectif ont posé différents constats : manque de structure commune, défaut de visibilité globale de leur association, différentes problématiques liées à l'accueil et aux réalités quotidiennes des personnes Lesbien(ne)s, Gays, Bisexuelle(s), Transgenre(s) en Aquitaine.

Il apparaît en effet, que depuis la fermeture en 2003 de la Maison de l'homosocialité, il n'existe aucun lieu en Gironde où les personnes impliquées dans ces problématiques puissent se rassembler, mettre en commun leurs énergies, et concrétiser des projets collectifs.

Pour présenter le contexte du projet Le Girofard, il convient de dresser à partir de nos recherches et de notre vécu, un constat sur les discriminations et les risques de discrimination, sur la faible visibilité et le malaise dans la société française que connaissent les personnes LGBT en France. Ces questions concernent aussi la situation locale.

Nous expliquons ensuite comment notre projet associatif propose d'apporter des réponses aux attentes du public LGBT à Bordeaux et en Aquitaine.

Nous abordons en dernière partie, le budget nécessaire à la construction du Girofard que nous soumettons à votre capacité de financement.

I Les personnes L.G.B.T. et les discriminations en France

Selon les données relevées, il y a quelques années, les homosexuelLEs représenteraient 6 à 7 % de la population française¹.

Notons que cette évaluation, comme toutes les réponses quantitatives dont nous disposons à ce sujet, ne repose que sur la bonne volonté des sondés à répondre sur leur réalité. Dans notre modèle de société, aucune sexualité alternative à l'hétérosexualité n'est naturellement proposée dans la construction des citoyens. Il est donc difficile de connaître la part des Gays, des lesbiennes et des Bi-sexuels qui n'assument pas leur orientation sexuelle.

I.1 Définitions autour de l'homophobie

Le terme **homophobie** est apparu dans les années 1970. Au même titre que le racisme ou la xénophobie, il se définit comme un refus plus ou moins violent de la différence et s'exprime par du rejet, du mépris ou de la haine envers les personnes, des actions ou des représentations homosexuelles ou supposées l'être.

Ce terme s'est décliné plus récemment en **lesbophobie** (homophobie vis à vis des lesbiennes combinant homophobie et sexisme), **biphobie** (vis à vis des personnes bisexuelles) ou **transphobie** (à l'encontre des personnes transgenres).

L'homophobie prend les formes les plus variées, de l'injure et de la moquerie jusqu'à la violence la plus barbare et au meurtre.

Qu'est-ce qu'un acte homophobe ? C'est refuser, dans les actes quotidiens, un droit, un bien, un service à une personne, homme ou femme, en raison de son homosexualité avérée ou supposée.

Un acte homophobe, c'est aussi l'agression physique, écrite ou verbale, la diffamation, à l'égard de personnes, hommes ou femmes, au seul motif d'une homosexualité vraie ou supposée. C'est également l'incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination.

¹ J.Corraze, *L'homosexualité*, Que sais-je ? ; 1996

I. 2- Des lois face à la réalité des discriminations

La dépénalisation

En France, il y a à peine plus d'une génération, l'homosexualité était considérée comme un crime (alinéa 2 de l'article 334 du Code Pénal, ajouté sous le régime de Vichy et complété en 1960 par la loi sur les « fléaux sociaux »).

La loi du 4 août 1982 dépénalise les pratiques homosexuelles consentantes.

Mais il faut attendre 1986 pour qu'aucune personne ne puisse être écartée d'une procédure de recrutement [...] en raison de ses mœurs (article L122-45 du Code du travail). La notion d'orientation sexuelle, à côté de celle de mœurs, apparaît, elle, dans la loi du 17 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations au travail et renverse la charge de la preuve au bénéfice de l'employé, permettant ainsi une meilleure protection.

Cette loi est une application du droit communautaire inscrit dans le traité d'Amsterdam du 20/10/1997.

De même, le caractère homophobe ou sexiste est intégré dans la loi sur le harcèlement moral au travail dite loi de modernisation sociale (loi N°2002-73).

Quant à l'aspect 'médical', c'est seulement le 17 mai 1991 que l'Organisation Mondiale de la Santé a supprimé officiellement l'homosexualité de sa liste des maladies mentales, processus déjà engagé par de nombreux pays dont la France plusieurs années auparavant. Ajoutons que cet événement est commémoré par la Journée Mondiale de Lutte Contre l' Homophobie (initiative du Comité IDAHO dirigé par Louis-George Tin) qui vient d'être reconnue par la France.

La lente reconnaissance de la notion de couple homosexuel.

C'est par le biais de l'officialisation du concubinage que les unions entre personnes du même sexe ont été envisagées. Mais les premières propositions de Contrat d'Union Civile posées dès 1992 n'ont jamais été débattues.

Le 15 novembre 1999, le PActe Civil de Solidarité est enfin voté (article N°99-994) après 13 mois de discussions houleuses et des milliers d'amendements. C'est un contrat qui permet d'organiser juridiquement une vie de couple y compris pour les personnes de même sexe.

Rarement un débat de société n'aura provoqué autant de haine. Et pourtant la France n'est à ce moment là que le 8^{ème} pays à reconnaître les unions homosexuelles.

Pour beaucoup, ce n'est qu'un point de départ timide mais important.

En 2008, quatre pays d'Europe ont déjà officialisé le « mariage homosexuel ». La célébration d'un mariage entre 2 hommes le 5 juin 2004 à Bègles, annulé depuis, est resté à ce jour unique en France.

La lutte contre les discriminations liées au sexe et à la sexualité (homo et lesbophobie).

La loi 132-77 du code Pénal du 18 mars 2003 sur la sécurité intérieure considère comme facteur aggravant la raison ou le motif de l'orientation sexuelle de la victime pour des agressions ou des insultes et conduisent à des peines plus sévères à l'encontre de l'agresseur.

Le 30 décembre 2004 le renforcement de la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe est également inscrit dans la loi et complète la loi sur la presse de 1881. Les injures et les incitations sont désormais punies à la haine vis à vis de la population LGBT.

En parallèle est créée la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité : la HALDE, dispositif national de veille, de soutien et d'accompagnement des victimes.

Ainsi tant au niveau national qu'au niveau européen comme semble le montrer symboliquement la résolution du parlement européen sur l'homophobie du 6 avril 2007, nous constatons l'évolution du cadre législatif dans l'intégration des minorités, dans la lutte contre toute forme de discrimination et dans l'égalité pour tous.

Cependant même si depuis le PACS, les lois ont marqué un certain nombre d'avancées, des sondages et des faits avérés rapportent que les mentalités et les comportements n'évoluent pas au même rythme voire parfois dans le sens opposé. On peut aussi légitimement, se demander si par principe ils sont réellement et fondamentalement régis et influencés par la loi.

C'est pourquoi afin de participer à la lutte contre les discriminations et à l'intégration des personnes LGBT, différentes associations ont mis en place individuellement ou au sein de réseaux des moyens et des actions d'information, de sensibilisation, d'alerte ou d'accompagnement des victimes en complément de cet arsenal juridique.

I. 3- La réalité et le quotidien des homosexuelLEs en 2008

Différentes enquêtes ces dernières années illustrent parfois de manière contradictoire la difficulté de vivre leur différences au quotidien les personnes homosexuelles.

Ainsi seule une très petite minorité de parents (14%) ne serait pas gêné d'apprendre que leur enfant est homosexuelLE. A l'inverse, la majorité des Français serait choqué qu'un membre de leur famille soit homosexuelLE ou même de voir 2 homos s'embrasser publiquement dans la rue.

Même dans un contexte professionnel, d'après le livre blanc de l'association 'L'autre cercle' sur l'homophobie au travail commandé par la Halde en 2007, 66% des répondants n'ont pas ou pratiquement pas dévoilé leur orientation sexuelle. L'hétérosexisme ambiant est encore responsable du fait que 40 % des salariés LGBT ont eu à subir des réflexions désobligeantes sur des sujets aussi subjectifs que la tenue vestimentaire, les gestes ou le timbre de voix...

A l'opposé, depuis 2005, une majorité de Français est favorable au mariage entre personnes du même sexe, 61% d'entre eux jugent répandues les discriminations liées à l'orientation sexuelle.

Enfin de manière plus symbolique, 80% de la population française estime anormal que les « homos » n'aient pas les mêmes droits que les hétéros. Ce chiffre est toutefois à nuancer selon les tranches d'âge : de 90% des femmes de 18 à 25 ans, il chute rapidement chez les seniors masculins pour lesquels 40% jugent encore l'homosexualité « contre-nature » !

Les cas de souffrances: les données de SOS Homophobie

Au niveau national, seul l'association SOS Homophobie s'occupe de manière globale et spécifique de l'homophobie par l'écoute, le soutien et l'aide juridique ou psychologique aux victimes. Depuis 1997, elle édite également un rapport annuel détaillé de l'état de l'homophobie 'quantifiée' sur le territoire national :

- depuis 10 ans, le nombre d'appels (et par conséquent de situations exposées et connues) augmente de manière soutenue sans interruption et en 2006, 59 % de ces appels sont en régions.

- 12% concernent des agressions physique. Avec 153 faits enregistrés, cela correspond à une agression tous les 3 jours qui concerne à 81% des hommes et qui se déroule 2/3 en province.

- la diversité de situations d'un département à l'autre est importante : d'aucune agression recensée à plus de 6.

- entre 2005 et 2006, une nette augmentation du nombre de départements où au moins un cas a été signalé. C'est une des manifestation de la recrudescence de l'homophobie.

Force est de constater que malgré l'évolution de la loi, une partie non négligeable de la population française accepte mal les différences présentées par les lesbiennes et les gays et qu'en pratique, le milieu associatif doit s'organiser pour aider les victimes dans leur parcours en société....

Quant aux toutes dernières données, s'il semble y avoir une stabilisation des témoignages et des agressions, nous relevons une radicalisation des actes homophobes, de plus en plus violents, commis par des personnes de plus en plus jeunes parfois mineures. Le web et la toile deviennent également des vecteurs privilégiés de démonstrations homophobes ou sexistes.

Les risques de discrimination

Les agressions traduisent l'ultime étape du processus de discrimination qui peut s'exercer dans de nombreux domaines comme le milieu médical, professionnel, familial et pendant le temps libre...

Ces cas sont difficiles à relever, malgré les efforts des gouvernants et les progrès du cadre législatif.

De plus, nous nous intéressons à un public, qui n'a pas l'habitude de mettre aux yeux de tous sa protestation et sa défense quand il est victime de discrimination à cause de son orientation sexuelle.

Ainsi, malgré les efforts de la législation française dans la lutte contre les discriminations, un certain nombre de personnes LGBT restent plus ou moins discriminées dans la société en raison de leurs différences.

I.3 La méconnaissance de la situation des Transgenres et des Bi-sexuels.

Comme il est difficile de trouver des synthèses de résultats ou des enquêtes qui s'intéressent aux personnes transgenres et bi-sexuelles et nous vous présentons ici notre connaissance de leur situation.

À propos des transgenres...

Le docteur Henry benjamin a défini en 1953 **la transsexualité** comme étant « **le sentiment d'appartenir au sexe opposé et le désir corrélatif d'une transformation corporelle.** »

Aujourd'hui encore, poser une définition précise de la transsexualité pose problème car ce terme recouvre une grande variété de situations personnelles. Certaines associations préfèrent utiliser le terme de transidentité, précisant ainsi qu'il ne s'agit pas d'une question de sexualité, mais bien d'identité.

En effet la très grande majorité des personnes ne se posent pas la question de savoir s'ils sont hommes ou femmes. Leur sexe psychologique est en accord avec leur sexe anatomique, celui-ci leur servant de repère. Il n'en est pas de même pour les "transsexuels/les" qui sont conscients de leur sexe anatomique mais qui le ressentent comme étant en décalage par rapport à leur sexe psychologique.

La transsexualité est à différencier du travestissement (s'habiller avec les vêtements du sexe opposé sans faire appel à des modifications corporelles) et de l'homosexualité (attirance pour le sexe opposé encore une fois sans désir de changer de sexe). Comme pour toute autre personne, l'attirance affective et sexuelle des personnes trans peut être hétéro, lesbienne, gai ou bi. Leur sexualité n'est pas différente de celle du reste de la population.

Le Docteur Henry Benjamin a précisé dès l'établissement de la définition de la transsexualité qu'il ne s'agissait pas d'une perversion. La transsexualité n'a pas non plus d'origines hormonales. Quant à en connaître l'origine afin de déterminer les rôles de l'inné (imprégnation hormonale in utero atypique influant sur la forme cérébrale) et de l'acquis (contexte éducatif et familial), les études sont trop rares et souvent trop incomplètes pour pouvoir se prononcer de manière définitive.

Malgré ces incertitudes, la transsexualité est actuellement classée par l'Organisation Mondiale de la Santé parmi les maladies mentales sous le n°305-2 dans la catégorie " déviations et désordres sexuels ", et dans le DSM-4 sous le diagnostic de « dysphorie de genre ». Elle est donc considérée comme une " maladie ".

Les transformations hormono-chirurgicales (THC)² sont étudiées et pratiquées par les institutions hospitalières depuis plus de 20 ans en France. Une équipe de praticiens de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (constituée par un psychiatre, un endocrinologue et un chirurgien) a initié cette pratique et mis en place un protocole qui, s'il n'a pas de valeur légale, est actuellement **reconnu par la Sécurité Sociale, le Conseil de l'Ordre des Médecins et les Tribunaux.**

2 <http://www.transsexualisme.info/protocole.htm> consultation le 06/06/2008

Ce protocole qui ouvre des droits aux diverses prises en charge, prévoit une période d'observation de 2 ans comprenant des tests endocriniens et une évaluation psychiatrique impliquant un diagnostic différentiel (on s'assure que la personne n'a pas de phénomènes délirants qui seraient une contre-indication à l'opération). Les mal-être psychique, social et affectif sont des facteurs décisifs dans une démarche de transition qui aboutit à une intervention de réassignation et à un changement d'état civil..

Avant celle-ci il est prévu un « Real Life Test » (test de la vie réelle) au cours duquel, avant d'être opérée, la personne trans devra vivre avec l'apparence du sexe souhaité dans son environnement quotidien et professionnel, ainsi que faire l'annonce de sa transsexualité à son entourage. La prise en charge psychologique constitue également un soutien dans cette période de transition.

Des équipes similaires utilisant les mêmes protocoles, pratiquent les opérations dites « de réassignation de genre » à Lyon et à Bordeaux.

Le transsexualisme est donc un état transitoire qui dure plusieurs années, le temps d'effectuer une transition d'un sexe à l'autre, depuis la prise de conscience jusqu'au changement d'état civil (le changement de la mention du sexe et des prénoms sur l'acte de naissance).

L'Association du Syndrome de Benjamin³ (autre dénomination de la transsexualité, ainsi nommé en mémoire d'Harry Benjamin) a édité des recommandations consensuelles. Les associations trans (comme Mutatis Mutandis, membre du Girofard) proposent un accompagnement. Elles ne font évidemment aucun prosélytisme, bien conscientes de la gravité et de l'irréversibilité d'une telle opération, mais accompagnent les personnes concernées dans leur réflexion et leurs démarches.

La population « trans » en France est difficile à dénombrer du fait du tabou que représente encore le changement d'identité sexuelle, mais elle compterait d'après des sources croisées, plusieurs milliers de personnes:

Mutatis Mutandis, association qui s'adresse aux Transgenres, à Bordeaux et dans ses environs, relate:

"Toutes les demandes de statistiques que nous avons envoyées à la Caisse nationale d'assurance maladie à Paris pour connaître le nombre de prises en charge en France n'ont reçu aucune réponse. On estime aujourd'hui, d'après quelques recoupements et témoignages de médecins, que la Sécurité sociale traite environ 10 opérations par an et par équipe, soit 30 au total. Le chirurgien de Bordeaux vient de boucler son planning 2008 avec 10 dossiers qui viennent d'être acceptés par la Sécurité Sociale.

Ces chiffres estimatifs concernent les MtF (Male to Female, personnes nées homme et revendiquant une identité). Il faut les diviser par trois pour les FtM (Female to Male). Ce qui revient à 10 cas par an sur toute la France.

En résumé, on peut bâtir l'estimation comme suit au plan national :

- 30 opérations de réassignation par an dans le parcours officiel, sachant qu'il faut multiplier ce chiffre par deux environ pour compter les personnes qui sont hors parcours officiel (opérées à l'étranger). On peut estimer approximativement le nombre d'opérations à une soixantaine de cas par an.

-10 opérations en parcours officiel français, soit une vingtaine au total.

Concernant la population Trans en France, on estime qu'il y a, pour les FtM, environ 1 cas sur 30000 et, pour les MtF, un cas sur 50000.

Aucune étude n'a jamais été, à notre connaissance, faite sur le sujet. Cela fait de nous quelques milliers en France, globalement, en comptant toutes les personnes qui ont achevé leur parcours, et qui vivent maintenant dans le plus grand anonymat."

³ <http://www.asbfrance.org/>, consultation le 06/06/2008

Selon le professeur Bourgeois, psychiatre expert en charge du suivi psychiatrique obligatoire avant l'accès à la chirurgie de réassignation de genre, les cas chirurgicaux de féminisation concerneraient une personne sur 30000, tandis que la masculinisation toucherait un cas sur 100000 (la communauté scientifique validant ce propos).

Cela concernerait donc plus de 130 personnes en Aquitaine d'après les chiffres de la population en Aquitaine en 2004 (3 049 000 habitants).

Cette population est toujours fortement victime de l'ignorance et des préjugés (insultes, agressions), ainsi que de discriminations caractérisées (licenciements abusifs), qui s'ajoutent à toutes les difficultés liées à la non conformité des papiers d'identité qui sont parfois très long à obtenir.

« Dans la vie de tous les jours, il y a tant de démarches où nous devons justifier de notre identité en montrant nos papiers : pour le règlement d'achats par chèque, à la banque pour ouvrir un compte, pour retirer de l'argent au guichet, pour le droit à un prêt, à la poste pour le retrait d'un recommandé ou d'un colis, pour l'obtention d'un travail, d'une formation professionnelle, pour le passage d'un diplôme, pour le droit aux différentes prestations sociales, à l'hôpital, chez les médecins, pour la location ou l'acquisition d'un logement, à l'EDF, pour le téléphone, pour les assurances, pour le permis de conduire, pour la carte grise, pour l'achat d'une voiture, à un contrôle de police, au passage des frontières, il y a même des pays où nous sommes interdits de séjour, pour le vote, etc. La liste est encore longue.

A chacune de ces démarches, les personnes transsexuelles subissent l'humiliation de devoir justifier de leur identité et donc de leur "transsexualité".

Le sexisme, l'homophobie et la "transphobie" sont des formes de racisme.»⁴

Il est également difficile d'apporter des statistiques fiables concernant les discriminations s'adressant aux personnes transsexuelles car la loi ne les interdit pas et jusqu'à présent.

Notons que la HALDE a récemment apporté son soutien à une personne transsexuelle saisissant les Prud'homme dans un cas de licenciement abusif.

Il arrive encore que les tribunaux français refusent le changement d'état civil à des personnes opérées, cela malgré la résolution « sur les discriminations dont sont victimes les personnes transsexuelles » votée par le Parlement Européen en 1989 et qui prévoit entre autre que « *la mention concernant le sexe de l'intéressé devrait être dans le registre des naissances, ainsi que dans ses pièces d'identité* »⁵

La France a été condamnée par la cour Européenne des Droits de l'Homme en 1992 pour avoir refusé le changement d'état civil à une personne transsexuelle opérée.

Nous constatons donc et ne pouvons que déplorer, qu'à l'exception de quelques citoyens de bonne volonté, les Trans sont toujours mal reconnus dans l'organisation de notre société pour répondre à leurs besoins d'accompagnement et de reconnaissance.

⁴ <http://www.asbfrance.org/> , consultation le 06/06/2008

⁵ Commission Internationale de l'État Civil (CIEC), (2000), *Le transsexualisme en Europe*, Editions du Conseil de l'Europe, 110 p., pp. 78-79.

Quant aux bisexuelLEs, du fait de la difficulté de se construire ouvertement dans notre société en tant que telLE, il est difficile de les identifier officiellement alors que les gays et les lesbiennes peuvent au moins témoigner du contact régulier sur les réseaux et les lieux de rencontre, d'hommes ou de femmes vivant en couple dans un modèle hétérosexuel.

Toutes ces situations reconnues légalement ou non, vécues au quotidien ou non avec inégalité traduisent une ambiguïté non résolue du comportement de notre société vis à vis du public LGBT qui peut alors connaître un certain mal être dans son parcours de vie.

I.4 Le malaise et la surcuicidabilité des HomosexuelLEs

Une étude épidémiologique, menée par l'association Aremedia avec la collaboration de l'Inserm en 2005 révèle qu'un homosexuel ou bisexuel a treize fois plus de risques de faire une tentative de suicide qu'un hétérosexuel corroborant ainsi des études similaires menées depuis plusieurs années au Canada ou aux USA. Nous pouvons d'ailleurs déplorer le manque d'études concernant la population féminine homosexuelle.

Ce travail préparé et validé par Pascale Tubert-Bitter, directrice de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale a été mené par Marc Shelly, médecin en santé publique à l'hôpital parisien Fernand-Widal, et David Moreau, ingénieur de recherche à l'association de prévention Aremedia auprès de 933 hommes, âgés de 16 à 39 ans.) à l'unité biostatistique et épidémiologie.

Elle montre aussi qu'un **homme sur trois faisant une tentative de suicide est homosexuel ou bisexuel.**

Ce chiffre est à rapprocher d'études plus anciennes démontrant que moins de 10% des homosexuels étaient bien dans leur peau (sondage SOFRES 1997 pour le Nouvel Observateur) et qu'à l'inverse 80% des jeunes LGBT menaient une double vie et n'assumaient pas leur sexualité.

A la lecture de ces données, il faut signaler que les acteurs de la prévention santé font le rapprochement entre le mal être et les attitudes à risque (dépréciation de soi conduisant à s'affranchir de protection dans les rapports sexuels, conduites addictives, laxisme dans les soins motivé par le découragement ou la honte de se faire soigner...), des formes aiguës d'homophobie intériorisée.

Une dernière donnée symptomatique sur les aspirations des gays et lesbiennes à vivre « comme tout le monde », est révélée par le fait que 45 % des homosexuelles et 36 % des homosexuels sont préoccupés par le désir d'enfants.

Les difficultés du public LGBT à vivre leur différence librement et ouvertement dans notre société sont donc nombreuses. Les associations ont un rôle à jouer d'autant plus indispensable que leurs bénévoles sont souvent militants: ils font preuve vis à vis de leur public d'une empathie que les Gays, Lesbiennes, Bisexuels et Transsexuels ne peuvent pas trouver dans beaucoup d'institutions pour trouver des réponses à leurs questions, et gagner en égalité de chance avec tous les autres citoyens de France de se construire dans le cadre d'un projet de vie respectable.

II Pourquoi un centre L.G.B.T. en Aquitaine?

En Aquitaine, une quinzaine d'associations traite des questions relatives au public LGBT mais le dispositif collectif de mutualisation de moyens est tout juste mis en place dans sa forme: c'est le projet du Girofard.

Pourtant la situation régionale est préoccupante vis à vis des agressions homophobes et des cas de discriminations sont toujours d'actualité en Gironde.

II. 1 Une région en retard d'équipement collectif associatif

Depuis les années 1990, de nombreuses régions ont un centre LGBT, essentiellement avec le soutien financier des collectivités territoriales et des services et directions de l'Etat (*annexe B – document de renseignements sur l'origine des subventions aux associations LGBT de France*). Malgré l'intérêt de ces centres à l'échelon régional, six régions de France, dont l'Aquitaine, en sont dépourvues (*annexe D – carte de France des Centres LGBT*).

II. 2 Des agressions et de l'homophobie locale

Des actes locaux de discrimination

Par l'analyse des rapports les plus récents de SOS Homophobie (rapports 2006 et 2007 pour les années 2005 et 2006), nous pouvons décrire la situation de l'Aquitaine et de la Gironde.

Avec plus de 6 agressions en 2005, notre département s'affiche comme l'un des trois les plus homophobes de France. L'agression physique d'un homme dans un parc de Talence n'en est qu'un exemple local.

La situation s'améliore un peu en 2006 mais le nombre de cas reste élevé.

La Dordogne et les Pyrénées Atlantiques sont aussi touchées par ces cas. Dans les Landes, on déplore une agression mortelle à Parentis en Born en juillet 2006 puis un autre cas de violence homophobe à Seignosse en juillet 2007 à l'encontre d'un vacancier .

Bien évidemment, il ne s'agit que de données officielles et recensées : pour un appel enregistré combien d'actes et de faits restent inconnus et non signalés.

Quand la discrimination se fait plus insidieuses en Gironde...

Moins spectaculaire que lors de violences physiques, la discrimination apparaît parfois dans l'administration, la culture, la politique...Quelques exemples girondins récents :

L'affaire de « Karim»

En 2004, Karim , jeune homosexuel mineur algérien persécuté fuyait son pays avec une partie de sa famille. Accueilli par son oncle, il continuait sa scolarité dans un lycée de la banlieue bordelaise. Menacé d'expulsion par le préfet de la Gironde, Karim saisissait le tribunal administratif qui annulait l'arrêté de reconduite à la frontière... Lui même annulé par la cour administrative d'appel de Bordeaux fin décembre 2006, le commissaire du gouvernement contestant l'homosexualité de Karim! Il a fallu l'intervention d'une personnalité populaire et la médiatisation de l'affaire pour que les plus hautes autorités réagissent et régularisent Karim.

Les prises de position de Mr Garraud

Le 24 novembre 2004, Monsieur Garraud, député de la 10ème circonscription de la Gironde se présente à la tête des élus hostiles à la pénalisation des propos homophobes. Il s'illustre également par un amendement (rapidement retiré) au texte de loi anti-discrimination du 8 décembre 2004 qui restreint considérablement le champ d'action des associations LGBT dans leur capacité de se porter partie civile dans des cas d'homophobie. Enfin en janvier 2006, il est l'un des premiers parlementaires à signer le manifeste contre l'adoption des couples homosexuels.

Des chanteurs violemment homophobes à Bordeaux

En juin 2005 puis en novembre 2007 se sont produits à Bordeaux, Capleton puis Admiral T, chanteurs respectivement de reggae et de « dancehall » dont certains de leurs morceaux incitent explicitement à casser ou à brûler du « pédé ». Contrairement à plusieurs villes (Reims, Lille, Toulouse pour Capleton, Lyon et Toulouse pour Admiral T) qui ont décidé à ces moments d'annuler les concerts prévus, les acteurs culturels locaux impliqués sont restés dans la complaisance malgré les alertes envoyés par plusieurs associations LGBT.

Des associations LGBT peu reconnues

Évoquons simplement les difficultés et les obstacles rencontrés ces dernières années par l'association le Mémorial de la Déportation Homosexuelle à Bordeaux pour son intégration à l'occasion des cérémonies de la commémoration de la déportation du 30 avril.

II. 3 L'homophobie enfin prise en compte par le biais des discriminations ?

Créé en 2005 par la mairie de Bordeaux, le **Comité de veille et d'action contre les discriminations et pour l'égalité** (COBADE) est une instance spécialisée dans la veille, la prévention et la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances. Il a pour but de sensibiliser et d'agir pour prévenir ou modifier les représentations, les comportements et les pratiques de discriminations sur le territoire de Bordeaux.

Le COBADE intègre à l'automne 2007 l'orientation sexuelle dans son champ d'action. Le Girofard a été convié à une première réunion en Novembre 2007 qui a validé l'adhésion du collectif. Notre représentant a été invité à une deuxième réunion formelle mais nous n'avons encore malheureusement été conviés à aucun groupe de travail.

La Commission Régionale Consultative de Lutte contre les Discriminations créée en 2005 par le Conseil Régional d'Aquitaine et parrainée par la HALDE, a pour missions :

- d'identifier les phénomènes de discriminations,
- de développer un dialogue autour des politiques de lutttes contre la discrimination,
- de créer les conditions d'un partenariat (et de changement de pratiques) avec l'ensemble des forces vives régionales,
- de développer une véritable dynamique régionale, partagée par tous, de lutter contre les discriminations,
- d'élaborer un plan pluriannuel régional de lutte contre la discrimination.

Des groupe de travail dont fait partie Le Girofard, se réunissent régulièrement pour remplir ces missions dans le cadre des compétences du Conseil régional d'Aquitaine.

Le 20 mars 2006, la Région Aquitaine a adopté un plan régional de lutte contre les discriminations qui inclut les discriminations liées à l'orientation sexuelle.

Malgré les avancées de la loi, une personne LGBT ne dispose donc, que de peu de repères pour se construire dans la société. Pourtant, la proportion des individus interpellés par ces questions, n'est pas négligeable: en août 2006, le magazine 33 tours estime, en calculant le nombre de magazine Têtu vendu localement, que 15 à 17 % des bordelais seraient concernés.

Ce constat montre la clandestinité sociale de beaucoup de personnes dont les besoins ne sont pas aisément reconnus.

II. 4 L'audit du Girofard : une population en demande de centre LGBT à Bordeaux

Réalisé de manière plus académique, l'audit commandé par le Girofard à cinq étudiantEs de licence « animateur et développement de projet en milieu urbain » dresse un portrait des attentes et besoins des structures L.G.B.T. ou de lutte contre les discriminations, ainsi que de la population L.G.B.T. d'Aquitaine.

Il a été réalisé auprès de 17 associations et plus de 207 individus, de novembre 2007 à janvier 2008 et a été rendu public le 5 février 2008 en présence d'élus et d'associatifs.

Avis des structures (Associations et commerces)

Associations auditées : 11 associations identitaires L.G.B.T., 4 associations non identitaires, 2 collectifs inter-associatif.

L'audit montre notamment:

- un manque de bénévoles, faiblesse de l'engagement militant (cité par 65% des associations)
- un manque de moyens financiers (cité par 65% des associations)
- une absence de locaux ou locaux inadaptés (cité par 45% des associations)

A noter que si l'on s'en tient exclusivement aux associations identitaires LGBT (Contact, HSB, LGP Bordeaux et Biarritz, Autre cercle, Mutatis, Wake Up), ces difficultés sont citées par **90 à 100%** d'entre elles.

Les commerces mettent en avant la difficulté de réaliser le soutien psychologique de la clientèle pour la moitié d'entre eux.

LES ATTENTES CITÉES PAR LES COMMERCES ET ASSOCIATIONS CONCERNANT UN CENTRE LGBT			
	Toutes structures confondues (n=21)	Par les associations (n=11)	Par les commerces (n=10)
Un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation psychologique	12x	7x	5x
Relais de communication et d'orientation vers les structures LGBT de l'Aquitaine (commerces et associations)	11x	6x	5x
Lieu de convivialité	9x	6x	3x
Actions de lobbying, de pression médiatique	8x	5x	3x
Actions de formations sur les thématiques LGBT (envers les professionnels, militants...)	7x	3x	4x
Accueil, écoute, orientation juridique	6x	4x	2x
Une structure inter associative, fédé	5	5	0

LES ATTENTES CITÉES PAR LES COMMERCEs ET ASSOCIATIONS CONCERNANT UN CENTRE LGBT			
Accueil, écoute, orientation VIH - IST (notamment jeune gays)	5	4	1
Action sociale (hébergement d'urgence, violences conjugales...)	5	3	2
Lieu d'expression culturelle LGBT	5	2	3

Avis des personnes individuelLEs

La répartition par genre des 207 répondants individuels fréquentant les commerces, associations accueillant un public LGBT et le site internet du Girofard s'est fait aléatoirement comme suit :

hommes 65,22%,
femmes : 29,95 %,
transgenres 4,35%

Orientation sexuelle : homosexuelLEs 73,43 %

87,44% sont en faveur de la création d'un centre LGBT. 4,35% sont contres, 8,21% ne se prononcent pas.

79,71% trouvent un centre L.G.B.T. indispensable ou utile avec pour objectifs principaux :

- d'informer sur les risques liés à la sexualité
- de lutter contre l'homophobie
- d'être un espace d'écoute, d'appui et de conseil juridique
- d'être aussi un lieu d'écoute et de soutien psychologique

En conclusion de cette étude, les travaux des étudiants conduisent à ce que le projet du Girofard soit

Un centre relais, de visibilité et de communication,

Un local ressource pour les associations,

Proposer de l'écoute et du soutien psychologique ainsi qu'un accueil,

Un lieu relais vers des structures juridiques,

Un lieu de vie avec des activités conviviales,

Une structure de formation pour les professionnels et bénévoles,

Une structure fédératrice porte parole médiatique et politique,

Une structure de prévention et d'information sur les risques liés à la sexualité.

Cette demande formulée concrètement par des acteurs aussi variés que des individuels, des associations militantes et des commerces, contraste avec l'inexistence flagrante d'un centre d'accueil et d'écoute spécifique aux personnes LGBT dans le Sud-Ouest.

Dans ce domaine, l'Aquitaine et Bordeaux sont en retard par rapport aux autres collectivités territoriales de même envergure.

Or, l'actualité pointe régulièrement des dérapages homophobes tant au niveau professionnel qu'administratif ou de la sphère privée.

Bordeaux, prétendante au titre de capitale européenne de la culture, aurait-elle négligé les cultures LGBT ?

III. Un centre L.G.B.T. à Bordeaux : c'est quoi ?

• Un lieu à l'intersection de plusieurs réseaux :

Réseau associatif LGBT d'Aquitaine. Le Girofard veut permettre aux différentes associations LGBT de se rencontrer, de travailler ensemble et de faire des propositions. C'est un lieu pour que les associations LGBT sans local puissent accueillir du public ou procéder à des réunions d'équipe. C'est également un lieu fédérateur d'initiatives et force de proposition qui contribue à faire avancer les droits des personnes LGBT, en concertation avec les différents acteurs associatifs et institutionnels concernés. Le Girofard s'inscrit enfin dans un réseau d'écoute associatif.

Réseau lutte contre les discriminations en Aquitaine (réseau militant féministe, de lutte contre les discriminations, réseau d'éducation populaire...): A ce titre Le GIROFARD est déjà inscrit et participe:

- au COBADE, instance mise en place par la mairie de Bordeaux,
- à la commission consultative de lutte contre les discriminations créée par le Conseil Régional.

Réseau Fédération des centres L.G.B.T. :

Le Girofard est adhérent de la Fédération des Centres L.G.B.T.de France depuis janvier 2008 .

Cette fédération a pour objet de "créer une solidarité entre les Centres L.G.B.T. de France et leurs Membres associés et de veiller à la Charte des Centres LGBT de France" (article 2 des statuts). Il s'agit de rassembler les acteurs sociaux généralistes et de terrain du mouvement associatif LGBT en France.

Les associations groupées dans la fédération veillent au respect d'une charte éthique, qui prévoit entre autres clauses une ouverture à toutes les personnes et le développement d'une politique de prévention active.

La Fédération des Centres LGBT a été fondée le 12 décembre 1998. Elle rassemble 33 associations basées dans de grandes ou moyennes villes de France, parmi lesquelles une dizaine gèrent un local associatif (voir carte de France p.25). Elle est dotée d'une Présidence tournante assurée par une association élue parmi les Membres Titulaires. Sa communication et ses stratégies sont définies par une Commission de Coordination, comprenant des personnes individuelles appartenant à ses Membres.

• Un lieu de mixité et de diversité

Un centre LGBT à Bordeaux, pour qui ?

Ce centre LGBT est avant tout un lieu ouvert à tous et à toutes, LE lieu unique dans la cité où les personnes ne seront pas jugées en fonction de leurs préférences ni de leur identités sexuelles.

Fondé sur le principe de laïcité et de mixité, le centre LGBT LE GIROFARD est un lieu apolitique. Il respecte la liberté d'opinion et les propos discriminatoires quelle que soit leur cible n'y seront pas tolérés.

Ouvert sur les autres, le Girofard l'est aussi.

Toutes les personnes ressentant des difficultés d'acceptation ou de dialogue face aux différentes orientations ou identités sexuelles (sujet lui-même, parents, amis, professeurs...) seront également les bienvenues :

Ces personnes pourront trouver des informations, mais aussi échanger, confronter des points de vue et des expériences, ou encore recevoir une écoute si elles traversent des difficultés.

• Un lieu d'échange

Echange de savoirs et d'informations :

En premier lieu, c'est un lieu d'information sur les droits de chacunE, que ce soit sur le plan juridique ou sur celui de la santé. Il s'agit en effet de permettre aux personnes LGBT d'accéder à une meilleure connaissance de leurs droits et des ressources à utiliser pour répondre à leurs interrogations.

Un fonds documentaire diversifié pourra permettre à tous, d'avoir accès à une information complète afin de faciliter les activités de recherche universitaire sur les questions LGBT. Rappelons que la diffusion d'information concernant la prévention est une des activités essentielles du centre LGBT LE GIROFARD.

Echanges culturels et artistiques : des actions culturelles et artistiques pourront se constituer afin de favoriser l'expression des personnes LGBT en développant par exemple des expositions, des concerts, des débats-conférences.

• Un lieu d'accueil et de solidarité

Un lieu d'accueil, de convivialité et de rencontres .

Un accueil sans condition, gratuit, anonyme sera proposé dans un espace convivial ouvert dans les locaux du centre L.G.B.T. Un bar associatif offrira aux adhérents des occasions de discussions informelles, des temps de solidarité où chacun pourra venir se retrouver.

Un lieu d'écoute: une écoute pourra être réalisée par des bénévoles formésEs, en relais d'une permanence psychologique pour les situations nécessitant une prise en charge professionnelle.

Un lieu d'orientation en fonction des demandes spécifiques de chaque personne.

Un relais sera en effet assuré vers les structures ou associations compétentes, partenaires du GIROFARD, qui pourront apporter des réponses plus approfondies à chacunE selon sa situation.

Un lieu de visibilité où les personnes LGBT pourront se dire et agir .

Des temps de paroles pourront être organisés sur des thèmes tels que le coming-out, l'homoparentalité, l'homophobie au travail, dans la famille, à l'école, le PACS...ou en fonction des propositions émergentes au sein du GIROFARD. Ce lieu permettra une prise de conscience collective de l'existence de discriminations : les personnes pourraient échanger, agir et proposer des solutions.

IV. Quels objectifs, quels buts et quels moyens pour le Girofard ? 7 propositions.

1. Etre un lieu d'accueil, de rencontres et d'échange

Objectifs opérationnels :

- **Développer le lien social**
- **Favoriser le mieux-être**
- **Favoriser l'acceptation sociale de la diversité**
- **Rompre l'isolement**

Moyens :

- Un local
- Des ouvertures bénévoles quotidiennes (ou salariées)
- La mise en place d'un bar associatif
- L'animation d'espaces conviviaux
- La mise à disposition d'un fond documentaire : magazines, ouvrages thématiques
- L'organisation de soirées conviviales de rencontres et d'échanges

2. Promouvoir la santé et le bien être des personnes L.G.B.T.

Objectifs opérationnels :

- **participer à la prévention du suicide**
- **informer les publics sur les questions de santé**
- **diffuser les documents relatifs aux IST et au SIDA**
- **mener des actions de prévention**
- **accompagner les personnes transgenres dans leur parcours médical**

Moyens :

- partenariat avec AIDES
- orientation des publics en fonction de leur demande
- coordination et animation des actions du GPS33 (Gay Prévention Sida)

3. Dénoncer toutes les discriminations

Objectifs opérationnels :

- **accueillir et informer**
- **aider les personnes étrangères**

Moyens :

- permanences juridiques
- capacité d'ester en justice
- informer sur les instances étatiques comme la Halde
- diffusion de documentations...

4. Participer à la prévention des agressions physiques

Objectifs opérationnels :

- **Diminuer le nombre des victimes L.G.B.T.**
- **Accompagner les victimes d'agressions**
- **Ester en justice**

Moyens :

- Permanences juridiques
- Permanences psychologiques
- Actions de prévention et d'éducation (Campagnes d'affichage, interventions)
- Partenariats associatifs
- Actions de visibilité

5. Développer des actions communes aux associations LGBT d'Aquitaine

Objectifs opérationnels :

- **créer un partenariat avec les associations**
- **mettre un espace à disposition des associations qui le souhaitent**
- **orienter le public**
- **favoriser les actions communes de visibilité**
- **faciliter l'émergence de projets collectifs**

Moyens :

- mise en place par un animateur de réunions mensuelles de coordination des actions et des projets
- occupation régulière et continue des locaux par les associations
- mise à disposition du public des coordonnées de chaque association
- acquisition d'un équipement technique en plus du local
- organisation de référentiels associatifs (banque de données)

6. Informer et promouvoir les droits des personnes LGBT

Objectifs opérationnels :

- **intervenir en milieu professionnel auprès des travailleurs sociaux, personnels de l'éducation nationale, animateurs...**
- **intervenir en milieu scolaire : favoriser l'éducation d'un public jeune en matière d'orientations et d'identités sexuelles et de lutte contre les discriminations.**

Moyens :

- partenariats associatifs
- mise en place de modules de formation de professionnels du champs social
- mise en place de modules d'intervention en milieu scolaire
- permanences et soutien juridiques
- mise en place de réunions mensuelles à thème

7. Promouvoir la culture LGBT

Objectifs opérationnels :

- **proposer des actions culturelles**
- **informer sur les actions culturelles**
- **favoriser la production d'artistes locaux**

Moyens :

- création d'un centre de documentation
- création d'un partenariat avec les structures et lieux culturels de la région
- organisation d'expositions, rencontres, concerts, soirées.

V. Budget prévisionnel

V – 1 Dépenses

V – 1 – a Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent **l'équipement en biens matériels** du local associatif. Celui-ci comprendrait au minimum deux pièces à meubler et à équiper:

-un pièce modulable pour l'animation et la conduite des réunions d'information, des débats et pour permettre aux associations sans local d'y effectuer leur permanence.

Cette pièce étant aussi un lieu d'information et de ressources documentaires sur les questions de santé, de discriminations, de culture

-un bureau pour les activités administratives , l'écoute directe ou téléphonique et pour toutes les situations nécessitant un minimum d'isolement, d'anonymat ou de tranquillité..

-des sanitaires

Une troisième pièce serait souhaitable afin d'optimiser le fonctionnement et la gestion d'un café associatif : local technique et local de stockage avec point d'eau pour le fonctionnement du coin cuisine.

RUBRIQUE	Désignation	Valeur
ACHAT DE MARCHANDISES	Mobilier (fauteuils, chaises, bureaux, bibliothèque, rangements...)	2 000,00 €
	Informatique (micro-ordinateurs, logiciels, scanner, imprimante...)	4 000,00 €
	Audiovisuel (téléviseur, lecteur audio-vidéo, matériel de conférence)	3 000,00 €
	Téléphonie (fixe, portable, fax)	500,00 €
	Aménagement coin cuisine	500,00 €
TOTAL		10 000,00 €

Ce budget de 10000 euros serait amorti en 5 ans soit 2000 euros par an d'amortissement.

V – 1 – b Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement deux points importants :

-le loyer du local associatif et les charges inhérentes à son utilisation

-un/e salarié/e employé/e à plein temps

Elles s'élèvent à 47130 euros

Pour une surface au sol de 50 m² minimum et compte tenue de nos besoins en salle, nous estimons le loyer mensuel du local associatif au moins 600 euros auquel il faut ajouter la caution et les charges extérieures, en augmentation constante que sont l'eau, le gaz et l'électricité (estimées à 1500 euros pour 2009).

Cette lieu étant aussi un lieu d'information et de ressources documentaires sur les questions de santé, de discriminations, de culture, il est essentiel de créer puis de faire fonctionner une bibliothèque (poste documentation de 1000 euros pour l'achat de revues francophones, de fictions, de documentaires, d'études, de reportages ou de films).

Les fournitures pour le bricolage et l'entretien et la papeterie permettront la mise en place d'actions extérieures de campagne de communication, d'actions de visibilité au sein du local et en extérieur (1200 euros de fournitures et 1800 euros pour les frais de publicité ou d'impression).

L'outillage et le matériel seront mutualisés entre les différentes associations composant le collectif.

Les frais de missions d'un montant de 1000 euros correspondent à notre participations aux actions du réseau, à des festivals et des manifestations régionales ou nationales (« Prides », séminaires, Universités d'été, états généraux...) mais permettent également au girofard d'organiser et d'inviter en ses lieux de telles manifestations.

La ligne salaire et charges concerne l'embauche d'une personne à plein temps pouvant accueillir, informer, orienter et écouter directement ou par tout autre moyen de communication, toute personne prenant contact avec le girofard. Elle serait par ailleurs le lien entre les différentes associations partenaires ou membres, gèrerait l'occupation et le bon fonctionnement du local, coordonnerait les actions collectives et s'occuperait des tâches administratives courantes. La fiche de poste détaillée sur les missions et les tâches afférentes de ce salarié est définie dans l'annexe E.

Le calcul de la masse salariale est effectué de la manière suivante :

En partant d'un salaire brut mensuel de 1500 euros (correspondant à 1,15 SMIC sur la base de 1325 euros brut pour celui-ci établi en juillet 2007), nous obtenons un total annuel de 18000 euros ce qui au final compte tenue des charges s'établissant à environ 48,5% du salaire aboutit à une ligne budgétaire de 26730 euros.

RUBRIQUE	Désignation	valeur
SALAIRES ET CHARGES		26 730,00 €
FOURNITURES	Fournitures de bureau (papeterie, consommables...)	600,00 €
	Fournitures d'entretien, de bricolage et de décoration	600,00 €
SERVICES EXTERIEURS	Loyer et caution	8 700,00 €
	Assurance	300,00 €
	Documentation	1 000,00 €
	Entretien et réparation	300,00 €
CHARGES EXTERIEURES	Eau – gaz - électricité	1 500,00 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	Honoraires (formation, comptabilité...)	1 800,00 €
	Frais d'impression et de publicité	1 800,00 €
	Location de matériel	600,00 €
	Frais de mission (déplacements, hébergement, inscriptions diverses...)	1 000,00 €
	Frais postaux	500,00 €
	Services bancaires	100,00 €
	Téléphone - Internet	1 000,00 €
	Taxes (taxe d'habitation redevance audiovisuelle)	600,00 €
TOTAL		47 130,00 €

V. 2 Autofinancement par le temps de travail des bénévoles

En l'absence de salarié, ce sont aux bénévoles qu'incombent toutes les missions et toutes les tâches du Girofard. En particulier depuis le début d'année 2008, 6 personnes bénévoles constituent le groupe de travail. Une personne supplémentaire est plus spécifiquement chargée de la gestion du site, des infos et des mails.

La quantité de travail effectuée se situe dans une fourchette quotidienne de 1 à 2 heures, ce qui multiplié par 7 personnes 5 jours par semaine représente un total hebdomadaire compris entre 35 et 70 heures soit l'équivalent **d'un à deux plein-temps** de travail bénévole. Pour les besoins du dossier de financement, nous partons donc d'une valeur moyenne de **1,5 plein-temps** soit un montant à la valeur du smic horaire de **23611 €**, donc un budget prévisionnel de **70 741 €**.

Le travail des bénévoles consiste en :

- Suivi et gestion de l'administratif et de la trésorerie .
- Accompagnement de personnes dans leurs démarches administratives
- Rédaction et édition de documents de fonctionnement
- Réunion de travail et de conseil d'administration ainsi que leur préparation
- Fonctionnement et gestion du réseau interne et inter associatif (communication et participation aux manifestations extérieures).
- Permanences d'information sur la vie LGBT : accueil, écoute, orientation : 2 heures, 2 à 3 fois par mois.

Un planning prévisionnel d'une semaine-type d'ouverture du local est en cours d'élaboration afin d'estimer le besoin futur en bénévoles sur la base d'un plein temps salarié.

V. 3 Recettes

Les recettes sont en cours d'estimation et pourraient se décomposer:

- en cotisations et dons. En tenant compte de l'importance quantitative actuelle du Girofard et du coût de l'adhésion, nous les estimons à moins de 400 euros annuellement.
- en subventions publiques. Ces dernières seraient quantitativement les plus importantes d'autant que nous sollicitons l'ensemble des 27 communes de la CUB, le conseil général de la Gironde et le conseil régional d'Aquitaine.

Le tableau suivant récapitule les subventions demandées pour chacune de ces collectivités territoriales. Elles tiennent compte de la taille de la collectivité, de son budget annuel et plus spécifiquement de celui alloué aux associations, en particulier vis à vis de celles ayant des missions autour de la santé, de la prévention ou à destination de groupes identitaires.

L'intérêt éventuel déjà porté par la collectivité aux questions LGBT comme l'organisation d'évènements, les aides aux associations participant au Girofard, l'importance de la ville par rapport au projet ont également été pris en compte...

Subventions demandées aux collectivités territoriales

Collectivité	Montant de la demande
Ambarès et Lagrave	400
Ambès	200
Artigues près Bordeaux	200
Bassens	200
Bègles	1000
Blanquefort	500
Bordeaux	20000
Bouliac	200
Le Bouscat	700
Bruges	500
Carbon Blanc	300
Cenon	500
Eyzines	400
Floirac	500

Collectivité	Montant de la demande
Gradignan	500
Le Haillan	400
Lormont	500
Mérignac	1000
Parempuyre	200
Pessac	1000
St Aubin du Médoc	300
St Louis de Monferrand	200
St Médard en Jalle	700
St Vincent de Paul	200
Le Taillan Médoc	300
Talence	600
Villenave d'Ornon	800
CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE	15000
CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE	20000

Ce qui représenterait pour ces collectivités territoriales un total de 67300 euros

Par ailleurs, nous sollicitons l'Etat par ses services déconcentrés (DDASS, DRDJS...) et nous envisageons par l'intermédiaire de l'International Lesbian and Gay Association (ILGA) des sollicitations auprès de l'Europe.

Ponctuellement, les questions de santé publique peuvent aussi faire l'objet d'un financement spécifique de la part de certaines collectivités (mairie de Bordeaux ...)

En parallèle nous faisons appel à des financements privés sous forme de mécénat auprès de fondations, de grandes entreprises publiques ou privées, d'établissement commerciaux.

De son côté, le Girofard peut lui-même produire et vendre : publications, organisation 'évènementiels, objets publicitaires... ainsi qu'être prestataire de service dans les domaines de l'information, de la sensibilisation du public et de la formation auprès des professionnels et du public. Dans un second temps , grâce au local, le bar associatif pourra générer des recettes non négligeables. L'exemple passé de la Maison de l'Homosocialité permet de l'affirmer (la grande majorité des 20% d'autofinancement de cette structure provenait du bar ouvert aux usagers 15 heures par semaine).

ANNEXES

Annexe A

PRESENTATION DES ASSOCIATIONS COMPOSANT LE GIROFARD, LORS DE SA CREATION LE 15 MARS 2007

AIDES 33

Créée en 1984, elle est une des associations européennes les plus importantes de lutte contre le VIH/SIDA. Reconnue d'utilité publique depuis 1990, l'association :

- Informe tous les publics sur le SIDA .
- Soutient directement des personnes séropositives et leur entourage .
- Alerte les pouvoirs publics.
- Mobilise des centaines de volontaires pour les missions sur le terrain.

Présidence: Caroline Desclaux. Coordinatrice : Laure Rios Guardiola.

Adresse du siège: 76 rue Mandron 33000 Bordeaux.

Adresse e-mail: gironde@aide.org

Tél: 05.57.87.77.77. Fax: 05.57.87.77.78.

Site: www.aides.org/aides-pres-de-vous/delegation/sud-ouest/gironde.php

LES AMIS DE L'HOMOSOCIALITE

Depuis mars 2003, un groupe mixte de marcheurs : lesbiennes, homos et hétéros chemine sur les sentiers du Sud-Ouest dans le respect et une sincère connivence. Nous partons à la découverte du patrimoine naturel et culturel, une fois par mois, le week-end ,à pied, en vélo ou même en canoë. Les sorties sont agrémentées de pique-niques gourmands ou de sorties au restaurant en toute convivialité.

Adresse du siège: chez Boulevard des Potes, 29 rue Bergeret 33000 Bordeaux.

Adresse e-mail: homosocialite.gironde@laposte.net

Tél: 06.86.78.14.11.

Site: www.amis.homosocialite.free.fr/index.htm

LESBIAN AND GAY PRIDE BORDEAUX (LGP de Bx)

Cette association a été créée en 1995 pour organiser des actions militantes et de visibilité sur les questions LGBT dans notre société.

- Organisation de la marche homosexuelle en Aquitaine.
- Militantisme, actions politiques et lobbying .

Présidence: Matthieu Rouveyre

Adresse du siège: LGP Bordeaux b.p.243 33012 Bordeaux cedex

Adresse e-mail: lgbpbordeaux@caramail.com ou info@lgbpbordeaux.net

Tel: 06.14.56.45.01 fax: 05.56 .91.03.58.

Site: www.lgbpbordeaux.com

WAKE UP:

L'association s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans, étudiants ou salariés ainsi qu'au personnel de L'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur.

- Permanences: accueil, information, soutien et entraide.
- Soirées conviviales, sorties, conférences.
- Lutte contre les discriminations et faire découvrir la culture gay et lesbienne.

Présidence: Olivier Ferry

Adresse du siège: Wake up Bordeaux, Domaine Universitaire de Bx III 33607 Pessac cedex

Adresse e-mail: wake_up_bordeaux@yahoo.fr

Tél: 06.18.65.34.86.

Site: www.assowakeup.org

MUTATIS MUTANDIS:

L'association a été créée pour pallier l'absence de structure transsexuelle dans la région bordelaise.

L'objectif est d'informer sur la transidentité (transsexualité) et d'apporter un soutien aux personnes qui traversent cette transition complexe.

- Permanences téléphoniques et réunions mensuelles.
- Organisation de manifestation publique de sensibilisation et de formation.

Présidence: Léa Dumont

Adresse du siège: 103 Boulevard Jean-Jacques Bosc 33000 Bordeaux

Adresse e-mail: mutatis@wanadoo.fr

Tél: Marie au 08.79.59.78.48. ou Michèle au 05.62.06.79.40.

Site: www.mutatismutandis.info

ASSOCIATION GAY LESBIENNE HANDICAP (A.G.L.H.)

Cette association lutte pour faire changer les mentalités sur le handicap et le tabou de la sexualité des personnes handicapées. L'antenne régionale est à remettre en place en 2008.

Délégué régional: Jean-paul Renard

Adresse du siège: A.G.L.H.c/o CGL, 3 rue Keller B.P.255 75524 Paris cedex 11.

HOMOSEXUALITE SOLIDARITE BORDEAUX (HSB):

H.S.B. se définit comme une association de contact, de culture et de solidarité, dont le but premier est de mieux vivre sa sexualité, qu'elle soit homosexuelle ou bisexuelle.

- Ecoute, aide, prévenir, informer, organisation de visites de Bordeaux et de sorties conviviales.

Président: René Beutis

Adresse du siège: HSB B.P. 31 33009 Bordeaux

Adresse e-mail: hsbmail@voila.fr

Tél: 06.32.47.95.75.

Site: www.hsb.jepose.com

CONTACT AQUITAINE:

L'association a pour but de réinstaurer le dialogue entre des parents et leurs enfants gays ou lesbiennes, la famille et les proches. Leurs actions sont diverses :

- Information en milieu scolaire.
- Ecoutes téléphoniques hebdomadaires.
- Rencontres et entretiens individuels ou familiaux.
- Réunions et débats mensuels ouverts au public concerné.

Présidence: Chantal Sigot

Adresse du siège social: Contact Aquitaine B.P. 14 33171 Gradignan

Adresse e-mail: 33@ado-contact.org

Tél: 06.74.82.71.96.

Site: www.asso-contact.org/33

ASSOCIATIONS VENUES REJOINDRE LE C.A. , OU ADHERER FIN 2007 ET EN 2008

LE REFUGE:

L'association propose à des adultes âgés de 18 à 25 ans, victimes d'homophobie :

- Ecoute et soutien.
- Accompagnement social et psychologique.
- Médiation familiale.
- Hébergement temporaire.
- Prévention du suicide.

Président: Nicolas Noguier

Siège social: 2 rue Germain 34000 Montpellier

Tél: 09.50.83.06.78.

Délégation de Bordeaux: Jean-luc au 06.11.62.83.07. et Fabien au 09.50.53.14.43

Adresse e-mail: bordeaux@le-refuge.org

Site: www.le-refuge.org/bordeaux

ENTRE NOUS:

L'association organise annuellement à Mimizan un festival gay et lesbien depuis 2006 et a aussi de nombreuses actions dont :

- Manifestations pour la lutte contre l'homophobie.
- Prévention dans diverses structures.
- Sorties, rencontres, dans la convivialité

Présidence: Gaétan Cossoul

Siège social: Mairie de Mimizan, 2 rue de la Gare 40200 Mimizan

Adresse e-mail: entrenous40@msn.com

Tél: 06.85.40.52.17.

Site: www.monsite.com/entrenous/accueil.html

LA PREM'SE:

L'association propose des soirées à thème chaque mois, des rencontres et des sorties conviviales dans notre région.

Présidence: Edwige Nomdedeu

Adresse du siège: 101,rue des frères Béjard, appt 24. 35500 Libourne.

Adresse e-mail: lapremse@hotmail.fr

Tél : Edwige au 06.81.98.78.50.

Site: www.lapremse.fr

LE PLANNING FAMILIAL DE LA GIRONDE :

Cette association est un mouvement d'éducation populaire pour créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression, ni dépendance, dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes. Ses actions sont d' :

- Accueillir des groupes et des individuels pour informer sur la sexualité, la contraception et les maladies sexuellement transmissibles
- Organiser des animations de prévention et des journées de formation
- Accompagner en justice des victimes de violences sexistes et de militer contre les lois arbitraires en matière de sexualité
- Héberger des manifestations culturelles et de contribuer à l'animation du réseau associatif.

Présidence:

Adresse postale: 18 rue Sainte Colombe 33000 Bordeaux

Adresse e-mail: mfpf-ad33@wanadoo.fr

Tél: 05. 56. 91. 61. 22.

ASSOCIATION AYANT PARTICIPE A L'INITIATIVE DU PROJET

L'AUTRE CERCLE:

L'association a été créée fin 2004 dans la métropole bordelaise et met en place des référents dans différents départements d'Aquitaine et de Poitou-Charente avec les objectifs suivants:

- Améliorer la visibilité des personnes L.G.BT.dans le monde du travail
- Favoriser la convivialité et la constitution de réseaux professionnels et amicaux avec des apéritifs, des repas ,des sorties.
- Conduire des actions locales, des contacts institutionnels ou politiques et dispenser des formations.
- Accompagner juridiquement des personnes victimes d'homophobie en milieu professionnel.

Présidence: Francis Boutinon.

Adresse postale: B.P.53 33000 Bordeaux

Adresse e-mail: apc@autretercerle.org

Tél: 06.15.72.81.35.

Site: www.autretercerle.org

Annexe B

Exemplaire du questionnaire de l'audit

CONTEXTE

Créée le 15 mars 2007, le Girofard est une association ayant pour objectif la création d'un centre LGBT à Bordeaux. Elle regroupe plusieurs organismes déjà existants qui mènent des actions concrètes dans la communauté bordelaise. Un centre LGBT permettra un lieu de rencontres inter associatives, d'accueil et surtout un endroit où l'écoute, la mixité, l'information, la visibilité et l'épanouissement prendront toute leur ampleur.

Actuellement, le Girofard en est au stade de la rédaction d'un projet associatif, qui sera présenté aux financeurs (communes, départements, régions, etc.) au printemps 2008.

C'est pourquoi, il met en place un audit afin d'avoir une meilleure compréhension des besoins, des attentes, des demandes des personnes LGBT pour le développement du centre LGBT.

Les réponses données dans ce questionnaire resteront confidentielles. Nous vous remercions de votre participation.

Nous vous prions de retourner vos réponses à l'adresse email suivante : audit-girofard@laposte.net (Cette adresse email n'est utilisable que le temps de l'enquête, c'est-à-dire jusqu'au 31/12/2007. Pour toute autre question utilisez s'il vous plait l'adresse officielle girofard@gmail.com ou le forum de discussions).

AUDIT

PREMIERE PARTIE

1) Êtes-vous un(e) ?

- Homme ?
- Femme ?
- Transgenre ?

(Effacez les réponses qui ne vous correspondent pas)

2) Quel âge avez-vous ?

- Moins de 18 ?
- 18-25 ?
- 26-35 ?
- 36-45 ?
- 46-55 ?
- 56 et plus ?

(Effacez les réponses qui ne vous correspondent pas)

3) Quelle est votre profession ?

- Employé(e)
- Artisan/commerçant/chef d'entreprise
- Etudiant(e)

- Agriculteur(e)
- Cadre/professions intellectuelles supérieures
- Retraité(e)
- Sans activité professionnelle
- Ouvrier(e)
- Professions intermédiaires (enseignement/santé/ fonction publique/ administrative et commerciale)
- Ne se prononce pas

(Effacez les réponses qui ne vous correspondent pas)

4) Quel est votre lieu de résidence ?

- Bordeaux centre ?
- Communauté Urbaine de Bordeaux ?
- Gironde ?
- Autre (précisez dans ce cas là) ?

(Effacez les réponses qui ne vous correspondent pas)

5) Vous vous considérez:

- Homosexuelle ?
- Bisexuelle ?
- Hétérosexuelle ?
- Ne se prononce pas ?

(Effacez les réponses qui ne vous correspondent pas)

6) Êtes vous adhérent(e) à une association LGBT ?

- Oui ?
- Non ?
- Ne se prononce pas ?

(Effacez les réponses qui ne vous correspondent pas)

DEUXIEME PARTIE

7) Êtes-vous en faveur de la création d'un centre LGBT ?

- Oui ?
- Non ?
- Ne se prononce pas ?

(Effacez les réponses qui ne vous correspondent pas)

Si non, pourquoi ?

(Exprimez vous ici)

8) Selon vous, est-ce qu'un centre LGBT, vous serait ...

- Pas du tout utile ?
- Peu utile ?

- Utile ?
- Indispensable ?
- Ne se prononce pas ?

(Effacez les réponses qui ne vous correspondent pas)

9) Pour chaque ligne, veuillez cocher (écrire un « x ») la réponse se rapprochant le plus de votre point de vue...

Le centre LGBT à Bordeaux devrait...

	Pas du tout	Un peu	Beaucoup	Tout a fait	NSPP
Orienter et informer sur les réseaux associatifs et les structures spécialisées LGBT					
Promouvoir la culture LGBT et informer sur les évènements					
Rassembler les acteurs de la vie LGBT (associations, commerces, etc.) autour d'actions communes					
Informer et soutenir dans la lutte contre l'homophobie					
Informer sur les différentes pratiques sexuelles					
Informer sur les risques liés à la sexualité (VIH, IST, etc.)					
Proposer des dépistages VIH-IST anonymes et gratuits					
Proposer des activités culturelles					
Proposer des activités conviviales					
Proposer des consultations médicales spécialisées					
Etre un espace d'écoute et de soutien psychologique					
Etre un espace de conseil et d'appui juridique					
Proposer de la formation spécialisée					

TROISIEME PARTIE

10) Selon vous, quelle serait la localisation idéale pour ce centre LGBT?

(Exprimez vous ici)

11) Selon vous, quel devrait être l'objectif principal du centre LGBT ?

(Exprimez vous ici)

12) Selon vous, quelles devront être les valeurs primordiales du centre LGBT ?

(Exprimez vous ici)

13) Auriez-vous des remarques, des attentes et des besoins supplémentaires à formuler?

(Exprimez vous ici)

Vous n'avez plus qu'à sauvegarder votre réponse et nous l'envoyer en fichier joint à l'adresse email audit-giopard@laposte.net avant le 31 décembre 2007

Annexe C

Statuts de l'association « LE GIROFARD » 18 Mars 2008

Article 1er : Titre

Il est fondé entre les adhérentEs aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre: « le Girofard »

Article 2 : Siège social

Le siège social de l' association est fixé à Bordeaux.

Article 3 : Objectifs

L' association a pour objectifs:

- 1.D' assurer la prévention du suicide et des agressions dont peuvent être victimes les personnes Lesbiennes, Gays, BissexuelLEs, Trans-sexuelLEs ou en questionnement (LGBT) et à ce titre proposer notamment des permanences psychologiques et juridiques
- 2.D' être un lieu d' accueil, de rencontres conviviales et d' échange pour une meilleure insertion sociale du public LGBT, et pour favoriser le mieux-être, le respect de soi, l'épanouissement et la construction de l'identité des personnes LGBT.
- 3.De mettre à disposition des associations LGBT d'Aquitaine et des départements limitrophes, les moyens permettant de développer des actions communes ou spécifiques, ainsi que la mise en place d'actions de visibilité.
- 4.D' informer sur et de promouvoir les droits et la reconnaissance juridique, citoyenne et sociale des personnes LGBT, notamment dans les domaines de la vie professionnelle (entreprises, collectivités) et de l'éducation (collèges, lycées, universités).
- 5.De promouvoir la culture LGBT.
- 6.De dénoncer toute discrimination, principalement les discriminations homophobes, lesbophobes, biphobes ou transphobes, et à ce titre l'association se réserve le droit d'ester en justice et de se constituer partie civile. Le Girofard vient également en aide aux personnes LGBT étrangères présentEs sur le territoire français.
- 7.De participer à la prévention contre les Infections Sexuellement Transmissibles dont le SIDA, en réseau avec les structures déjà existantes.

La durée de l'association est illimitée.

Article 4 : Indépendance

Le Girofard est sans affiliation politique ou religieuse. Son action se base uniquement sur la réflexion collective de ses membres.

Article 5 : Membres de l'association

L'association est composée de membres adhérentEs et de membres bienfaiteurs/trices.

Sont membres adhérentEs, les personnes physiques et personnes morales adhérant aux présents statuts, et dont la cotisation est à jour.

Les mineurEs peuvent adhérer à l'association sous réserve d'une autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs légaux, et ils peuvent être élus dans les instances dirigeantes dans le cadre de la loi.

Sont membres bienfaiteurs/trices les personnes physiques ou personnes morales adhérant aux présents statuts, s'étant acquittées d'un montant supérieur à celui d'une adhésion, ou ayant fait bénéficier de dons à l'association.

Article 6 : Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle est fixé et peut être modifié sur décision du Conseil d'Administration.

Article 7 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre adhérentE se perd par : la démission, le décès, la radiation.

La radiation se prononce sur décision du Conseil d'Administration pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave notifié dans le règlement intérieur, la personne physique ou personne morale intéressée ayant été mise en mesure d'être préalablement entendue.

Article 8 : Ressources de l'association

Les ressources de l'association se composent :

- du montant des adhésions versées par les membres
- de toute subvention délivrée par l'Europe, l'Etat, les régions, les départements, les communes, ou de tout autre organisme public
- de toute subvention délivrée par des organismes privés
- des sommes perçues en contrepartie des prestations et des productions proposées par l'association.
- de dons
- et de toutes autres ressources autorisées par la loi.

Article 9 : Organes directeurs

Les organes directeurs du Girofard sont : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Bureau.

Article 10 : Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire (AG) se réunit au moins une fois par an et rassemble tous les membres de l'association.

Le Bureau fixe la date de l'Assemblée Générale Ordinaire et l'ordre du jour. Les membres de l'association sont convoqués au moins quinze jours à l'avance par le/ la présidentE ou le/la secrétaire.

Le/ la présidentE, assistéE des membres du bureau, préside à l'Assemblée Générale. La situation morale et financière de l'association est soumise à l'approbation de l'Assemblée, ainsi que toute autre décision inscrite à l'ordre du jour. En particulier, l'AG examine les demandes des nouvelles associations souhaitant devenir membres et être représentées au Conseil d'Administration.

Seuls les membres adhérentEs et les membres bienfaiteur/trices sont autorisés à voter.

Tout vote concernant les décisions de l'Assemblée Générale se fait à la majorité simple selon un quorum de 30%.

Le vote par procuration est autorisé à raison d'une procuration par votant, cette procuration étant obligatoirement écrite et signée par la personne absente.

Un procès verbal de séance est rédigé par le/ la secrétaire, qui le rend accessible à tout membre de l'association.

Article 11 : Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se réunit sur proposition du Bureau ou à la demande de plus de la moitié des membres de l'association.

Le/la présidentE convoque l'Assemblée Générale Extraordinaire selon les mêmes modalités que l'Assemblée Générale Ordinaire. L'ordre du jour est fixé par le Bureau, sur proposition de ses membres ou des adhérentEs.

Article 12 : Conseil d' Administration

SeulEs les membres adhérentEs peuvent faire partie du Conseil d'Administration (CA). Les représentantEs d' associations affiliées à un parti politique ou d'établissements commerciaux ne peuvent pas siéger au Conseil d'Administration.

Le Conseil d' Administration est composé de trois collèges:

- Le collège associatif représente au moins 50% des membres du CA. Il est composé d'unE seule représentantE de chaque association membre, mandatéE par cette dernière. Le choix des représentantEs associatifVEs n'est pas soumis au vote de l'AG.
- Le collège institutionnel est composé d' unE seule représentantE de chaque institution publique prenant part au fonctionnement du Girofard. Chaque membre du collège institutionnel dispose d'une voix consultative. Le choix des représentantEs institutionnellEs n'est pas soumis au vote de l'AG.
- Le collège des individuelLEs représente au plus 50% des membres du CA. Il est composé d'individus siégeant en leur nom propre.

Le collège des individuelLEs est élu à la majorité relative pour un an, par l' Assemblée Générale.

Le Conseil d' Administration se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du/de la présidentE ou à l' initiative des deux tiers du CA. Il décide des actions à entreprendre et rend compte de l'avancée des projets.

Un procès verbal de séance est rédigé par le/ la secrétaire, qui le rend accessible à tout membre de l'association.

Les décisions sont prises à la majorité relative, selon un quorum de 50%.

L' administrateur/trice est réputéE démissionnaire s'il/elle est absentE à 3 réunions (CA ou réunion de bureau) consécutives non excusées. Dans le cas où la personne démissionnée était membre du bureau, il est pourvu à son remplacement par un vote du Conseil d' Administration.

Article 13 : Bureau

Le Bureau est composé d'au moins trois membres du Conseil d' Administration:

Un/une présidentE,
Une/un trésorièrE,
Un/une secrétaire

Ces membres sont éventuellement assistéEs d' une/un vice présidentE, secrétaire et trésorierE adjointEs, ainsi que de tout autre membre supplémentaire sur décision du Conseil d' Administration.

Le Bureau est élu pour un an à l'occasion de l' Assemblée Générale, par le Conseil d' Administration. Le vote se déroule selon un scrutin uninominal à 2 tours, à main levée ou à bulletin secret si unE membre du CA en fait la demande.

Les membres du Bureau, s'ils/elles sont issuEs d'une association, ne la représentent pas dans cette instance.

Article 14 : Rôle des membres du Bureau

Les membres du bureau doivent jouir du plein exercice de leurs droits civiques.

Le président ou la présidente coordonne l'association. Il/elle la représente dans tous les actes de la vie civile, et agit en justice au nom de l'association.

Le/la secrétaire établit les procès-verbaux des Conseils d' Administration et des Assemblées Générales et se charge de les rendre accessibles à tous les membres.

La/le trésorièrE tient à jour la comptabilité de l'association, perçoit toute recette et effectue tout paiement, sous réserve de l'autorisation du ou de la présidentE. Il/ elle est tenuE de faire un rapport précis des comptes à chaque demande du Conseil d' Administration et à l' Assemblée Générale.

Article 15 : Règlement Intérieur

Un règlement intérieur est établi par le Conseil d' Administration et voté par l' Assemblée Générale. Ce règlement est destiné à fixer, en complément des statuts, les points ayant trait au fonctionnement interne de l'association.

Article 16 : Déclaration

Le/la présidentE a tout pouvoir pour effectuer ou faire effectuer les formalités de déclaration à la préfecture dans les trois mois suivant les changements survenus dans l'administration de l'association ainsi que toute modification apportée aux statuts, y compris changement du titre, de l'objet, des membres du bureau ou la dissolution de l'association.

Article 17: Dissolution

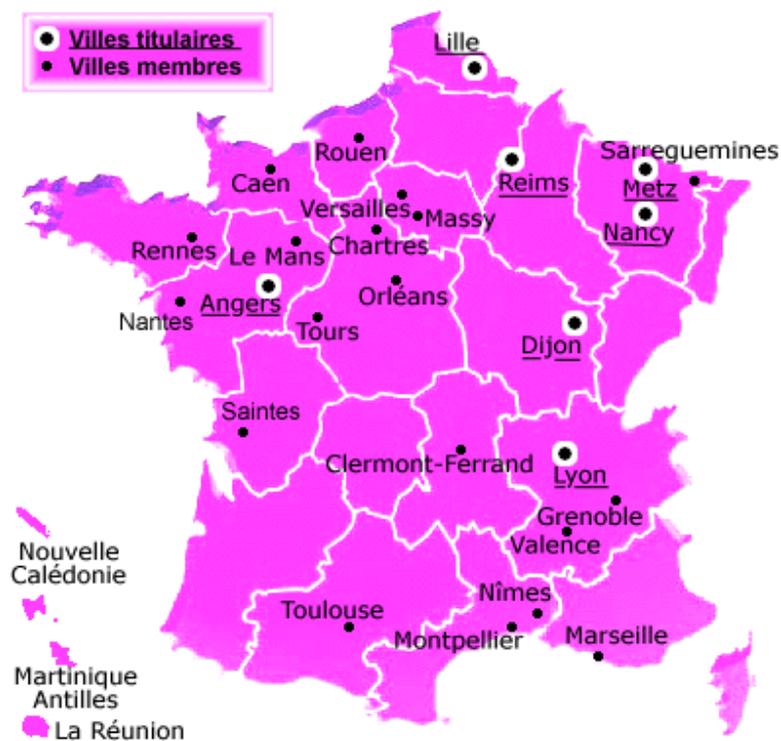
La dissolution est prononcée s'il y a lieu, suite à un vote à la majorité des 2/3, selon un quorum de 2/3 des membres, lors de l' Assemblée Générale. Il n'y a pas de procurations.

Un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l' Assemblée Générale et chargés par elle de la liquidation des biens. L'actif est dévolu a une ou plusieurs associations ou organismes ayant des objectifs similaires.

Annexe D

Carte de France des centre L.G.B.T :

Ville	statut
Lille	Préfecture de région
Reims	Sous-préfecture
Sarreguemines	Sous-préfecture
Metz	Préfecture de région
Nancy	Préfecture
Massy	Chef-lieu de canton
Versailles	Préfecture
Chartres	Préfecture
Orléans	Préfecture
Tours	Préfecture de région
Le Mans	Préfecture
Angers	Préfecture
Rennes	Préfecture de région
Nantes	Préfecture de région
Saintes	Sous-préfecture
Toulouse	Préfecture de région
Montpellier	Préfecture de région
Nîmes	Préfecture
Marseille	Préfecture de région
Valence	Préfecture
Grenoble	Préfecture
Lyon	Préfecture de région
Clermont-Ferrand	Préfecture de région
Dijon	Préfecture de région



Ainsi, en France métropolitaine, sur 22 régions, , 6 n'ont toujours pas de centre LGBT : **Alsace, Picardie, Franche-Comté, Limousin, Aquitaine et Corse.**

Hormis Paris, des 8 premières plus grandes villes de France, seules **Nice et Bordeaux** ne possèdent pas un centre LGBT.

Annexe E

PRESENTATION DU POSTE

INTITULE

Médiateur/trice – coordinateur/trice d'un centre LGBT

POSITIONNEMENT

Dépend directement du bureau. Encadre les bénévoles

STATUT

Temps plein non annualisé (fonctionnement estival envisagé)

AFFECTATION FONCTIONNELLE

60% Accueil –écoute
20% Administratif
20% Convivialité , vie du réseau

CONTEXTE DE LA SITUATION DE TRAVAIL

Champ des relations du poste avec le public, le bureau et le groupe de travail, avec les institutionnels.

Champ d'autonomie et de responsabilité

- dans la gestion et l'organisation de ses tâches et de son temps en tenant compte de la priorité donnée à l'accueil et à l'écoute.
- Autonomie dans le bon fonctionnement du local (propreté, maintenance des lieux, respect des horaires d'ouverture...)

FICHE DE POSTE MEDIATEUR – COORDINATEUR

MISSIONS ET TACHES AFFERENTES	CONNAISSANCES ET QUALITES REQUISES	SPECIFICITES ET CONTRAINTES
<p>MISSION PRINCIPALE :</p> <p>- Accueil et écoute dans le local et au téléphone.</p> <p>Communication d'informations et de documents. Prise de rendez-vous le cas échéant, renvoi vers des structures spécialisés.</p> <p>Accompagnement dans le local et ponctuellement suivi personnalisé</p> <p>Actualisation des documents fournis, valorisation par la présentation, gestion des stocks</p>	<p>Affable et agréable. Emotionnellement stable. Comportement empathique basé sur le respect et le non jugement.</p> <p>Sens de la discrétion, de la confidentialité et de la diplomatie.</p> <p>Très bonne connaissance des acteurs LGBT associatifs ou commerciaux, de santé et des partenaires.</p> <p>Formation à l'écoute active</p> <p>Connaissances de base en psychologie et en santé publique vis à vis des LGBT</p> <p>Maîtrise de l'Anglais ou d'une autre langue étrangère</p>	<p>Gestion de l'imprévu, des situations urgentes ou délicates.</p> <p>Risque de confrontation à l'homophobie</p> <p>L'écoute peut être lourde et pesante.</p>
<p>- Gestion administrative et financière :</p> <p>gestion du courrier administratif, recherche de financements, de partenaires , suivi des dossiers. Réponses aux demandes des usagers</p>	<p>Maîtrise de l'outil informatique et de l'Internet : bureautique, base de données, création de documents</p> <p>Aisance rédactionnelle et méthodique</p> <p>Bonne compréhension du jargon et des structures administratives</p> <p>En capacité de monter un dossier</p>	
<p>- Gestion de la convivialité :</p> <p>nettoyage, ménage, rangement de la salle de réunion, organisation et gestion de la bibliothèque, gestion des plannings des activités des bénévoles. Création d'affiches et de visuels relatifs aux évènementiels</p>	<p>Esprit d'initiatives et d'inventivité</p> <p>Compétence en bricolage et habileté manuelle</p> <p>Spontanéité et enthousiasme</p> <p>Sens artistique</p>	
<p>- Vie de l'association et du réseau</p> <p>Gestion et suivi des besoins des différentes assos, mise en place de réunions de coordination ou e fonctionnement. Communication des infos au réseau des centres LGBT.</p> <p>Participation à des rencontres, des rendez-vous extérieurs</p>	<p>Compétence en gestion de base de données et en bibliophilie</p> <p>Curiosité et intérêts dans le domaine culturel et artistique</p>	<p>Visibilité en milieu LGBT et en extérieur en tant que représentant d'une association identitaire engagée</p> <p>Disponibilité en soirée et parfois en week-end pour les événements extérieurs</p> <p>Mobilité Permis vivement souhaité</p>

DOSSIER DE PRESSE